

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- P 2 DOSSIER: PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ
- P 4 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
- P 7 ÉTAT DES TRAVAUX SUR LES ROUTES BAGNARDES

CULTURE

- P 8 UNE APRÈS-MIDI AVEC MAURICE CHAPPAZ

MAGAZINE

- P 12 ÉLECTIONS DU 12 OCTOBRE: AUX URNES CITOYENS
- P 13 PORTAIT: ALAIN GASPOZ
- P 16 MANIFESTATIONS



BAGNES infos



© Jean-Claude Roh

LE PRIX MOYEN DE L'ÉNERGIE RESTE STABLE

Le travail de SOGESA, des SIB et du Conseil communal permettra aux Bagnards de rester à l'écart des hausses massives.

Le 1^{er} septembre, le Conseil général acceptait à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire de l'électricité pour 2009-2011. L'enjeu était de taille. La nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité nécessitait une redéfinition complète de la structure de calcul du prix de l'énergie et une refonte des grilles tarifaires. Les anciennes distinctions entre résidences primaires et résidences secondaires, entre résidences avec chauffage et résidences sans chauffage ne sont en effet plus valables aux yeux de la nouvelle loi.

La situation était d'autant plus complexe que, parallèlement, la Suisse vit la première étape de sa libéralisation du marché de l'électricité et que, comme tout le monde a pu le lire, le prix de l'énergie augmente de manière radicale sur le marché européen.

Pour éviter que la population bagnarde ne subisse de plein fouet la hausse des prix, plusieurs mesures ont été prises par SOGESA, les SIB et le Conseil communal (voir page 2-3). Au final, elles permettront aux Bagnards de payer un tarif moyen parmi les plus attractifs de Suisse.

Les Bagnards bénéficieront, entre autres, de la plus-value sur la production d'énergie – dont celle de Mauvoisin – en main communale. Les efforts entrepris par SOGESA, les SIB et le Conseil communal, et approuvés par le Conseil général, s'inscrivent dans une politique économique communale désireuse de garder les taxes basses pour les citoyens.

ÉDITORIAL

Tous aux urnes, confiants en l'avenir

Le 12 octobre, vous vous rendrez aux urnes pour élire vos autorités communales. Si la période législative dure quatre ans, les élections ne préoccupent vraiment le citoyen que durant quelques semaines. Diverses assemblées politiques ont pourtant confirmé l'intérêt pour la chose publique. Cependant, j'ai le sentiment qu'une tendance à la critique violente et systématique s'est installée. Ce n'est ni juste, ni sain. Les membres du Conseil communal méritent le respect. On peut certes les critiquer avec objectivité, ce que le Conseil général tente de faire.

Nous devons accorder notre confiance et soutenir le Conseil communal. Ces femmes et ces hommes, démocratiquement élus, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour la politique communale et lui apportent leurs connaissances et leurs compétences. Notre époque est impatiente. Pourtant, il n'a jamais été plus difficile qu'aujourd'hui de mener à terme des projets: les réglementations sont de plus en plus contraignantes et les oppositions quasi systématiques. Les projets publics demandent de la persévérance. En voici un exemple: en 1982, l'administration prévoyait l'aménagement de la place de la Gare et l'organisation de la circulation vers la vallée et Verbier avec une route qui devait passer au fond de mon jardin. J'avais donc prévu de faire construire un garage en y accédant de la nouvelle route. Celle-ci n'existe toujours pas, mon garage, non plus! Je m'en suis accommodé.

La bonne santé financière de la Commune est probablement un facteur non négligeable de l'impatience du citoyen. Chacun a des souhaits particuliers immédiats, mais le Conseil communal travaille d'abord pour le bien commun et le développement à long terme, sans même de l'activité politique. Il est normal de mettre une saine pression sur l'Exécutif, mais ne doit-on pas faire preuve de tolérance et de patience? Durant la législature, de nombreux travaux ont été réalisés pour répondre aux besoins des citoyens. Des projets importants sont sur le point d'aboutir. Pensez-y en vous rendant aux urnes.

Paul Farquet, juge de commune



Le barrage de Mauvoisin fait partie du patrimoine des citoyens de Bagnes. Une partie de la plus-value qu'il génère pour la commune permettra de conserver un tarif de l'électricité très attractif.

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Le prix moyen de l'énergie restera stable à Bagnes pour la période de 2009 à 2011

Le prix de l'électricité augmentera en Suisse l'année prochaine. Grâce à un travail de longue haleine entrepris par SOGESA et la commission communale des SIB, les prix moyens resteront stables à Bagnes. En revanche, la grille tarifaire appliquée sera complètement modifiée. Il n'existera, en particulier, plus de distinction entre les résidences primaires et secondaires.

«La nouvelle loi est très contraignante, explique Léonard Perraudin, président de la commission des SIB. Nous avons dû changer complètement la structure de calcul des coûts et la grille tarifaire.» La LApEI (Loi du 23 mars 2007 sur l'approvisionnement en électricité) ne sera pas sans conséquences sur les prix payés par certains ménages, mais dans des proportions bien moindres qu'ailleurs en Suisse. SOGESA, les SIB et la commission des SIB ont longuement planché sur ce dossier pour permettre à la population de ne pas subir de plein fouet les augmentations dues à la flambée des prix du marché européen, aux premières conséquences de la libéralisation du marché et à l'application de la LApEI.

Léonard Perraudin explique les objectifs de la commune: «Le cadre de la LApEI est très rigide, mais nous avons pu faire valoir nos compétences communales sur deux points essentiels: nous avons consenti un rabais prélevé sur le taux de rentabilité sur l'acheminement d'énergie admis par le Conseil fédéral et nous avons fait bénéficier la population de la plus-value sur la production d'énergie en main communale. Le réseau et la production d'énergie font partie du patrimoine communal et il est normal que les citoyens en bénéficient. Notre démarche s'inscrit dans une politique économique globale qui vise à conserver des taxes basses pour favoriser la qualité de vie des habitants. Le Conseil général a été très rapidement impliqué dans le dossier, ce qui nous a permis d'obtenir l'unanimité pour les solutions proposées. L'enjeu était extrêmement important. Nous sommes satisfaits d'avoir pu proposer un tarif attractif.»

Pas d'augmentation du tarif moyen. Les mesures ont permis de ramener le prix moyen à 17.03 ct./kWh, soit 6.92 ct./kWh de moins que le montant initial de 23.95 ct./kWh calculé selon l'offre du marché et le nouveau contexte légal. Ces 17.03 ct./kWh sont équivalents au prix moyen pratiqué à Bagnes en 2007. Les prix pratiqués entre 2009 et 2011 seront parmi les plus bas de Suisse, où le prix moyen dépasse largement les 20 ct./kWh pour 2009.

La structure des prix. Le coût de l'électricité se compose du timbre d'acheminement, du prix de l'énergie et des taxes. L'acheminement reste monopolistique. La première phase de la libéralisation du marché de l'électricité permet aux clients (dits éligibles) qui consomment plus de 100'000 kWh de choisir librement leur fournisseur d'énergie. Les autres clients, la grande majorité, sont appelés captifs. La LApEI a défini la manière de calculer le prix de l'acheminement et le tarif de l'énergie pour les clients captifs.

> Prix d'acheminement (timbre 2009)

Coûts des réseaux amont NR 1-3	1.65
Services-système	0.90
Timbre amont moyen	2.55
Coûts de capitaux	4.18
Coûts d'exploitation	2.02
Coûts de distribution	0.29
Coûts administratifs	0.86
Timbre SIB moyen	7.35
Timbre total moyen	9.90
Taxe fédérale RPC	0.60
Timbre total moyen (avec RPC)	10.50
Timbre 9.90	

> Prix de l'énergie (2009-2011)

PRI Achats Sogesa Marché	14.05
Gestion portefeuille SOGESA	-4.47
Prix énergie hors frais de gestion	9.58
Frais de gestion Sogesa	+ 0.70
Frais de gestion SIB	+ 0.34
Prix moyen énergie 2009-2011	10.62
Prix moyen énergie 2007	10.90
Dissolution des provisions SIB	- 0.33
Contribution Commune de Bagnes	-1.37
Ristourne timbre	- 1.79
Prix moyen énergie y.c. contribution	7.13

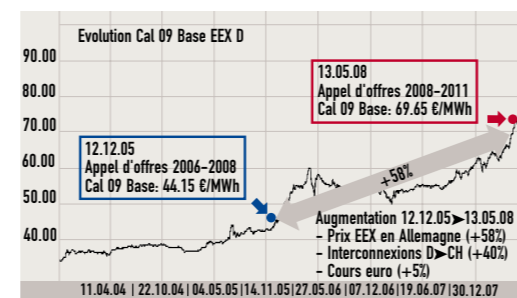
Energie 7.13

Prix intégré moyen: 17.03 ct./kWh
Prix moyen 2007: 17.03 ct./kWh

«Le prix de l'acheminement, explique André Besson, le directeur des SIB, est déterminé par la valeur du réseau et par les coûts imputables à son exploitation. On parle du timbre d'acheminement. A cela s'ajoutent les coûts d'acheminement liés au réseau national et suprarégional facturés par les entreprises tierces.» Une fois les coûts déterminés, une stratégie et une grille tarifaires ont été fixées avant de déterminer les prix du timbre et de l'énergie après l'analyse de différents scénarios. Les SIB ont travaillé près d'une année pour établir les nouveaux tarifs conformes à la loi avec l'aide de cabinets de consultants spécialisés dans la distribution d'énergie.

Le prix de l'énergie proprement dite est fixé par les tarifs du marché. Ces derniers ont augmenté de 58% entre décembre 2005, date de l'appel d'offres d'approvisionnement pour la période 2006-2008 et mai 2008, date de l'appel d'offres pour la période 2008-2011.

> Résultat des appels d'offres



Les mesures prises. SOGESA et le Conseil communal avaient anticipé une augmentation de l'énergie. Une série de mesures ont ainsi permis de faire baisser le prix réel de près de 7 centimes et de proposer pour la période 2009-2011 un tarif moyen identique à celui de 2007.

Christophe Dumoulin explique le rôle de SOGESA, dont il est le président: «Nous avons prévu l'augmentation et, dès 2007, une année seulement après l'entrée en vigueur de tarifs 2006-2008, nous avons pris des mesures. SOGESA gère le portefeuille énergétique des communes de Bagnes, Vollèges, Sembrancher, Bovernier et Martigny-Combe. En vue de l'ouverture annoncée du marché de l'électricité, elle a mis en place depuis janvier 2006 une nouvelle manière de gérer cette énergie. Chaque jour elle annonce à EDL, notre fournisseur d'énergie, le programme heure par heure de consommation et de production pour le lendemain. Cette méthode n'était, jusqu'à ce jour, appliquée que

par les grandes sociétés suisses. Cela nous a fait économiser des coûts importants.» (Voir Bagnes Infos N°1.) «SOGESA a également pratiqué une politique d'achat de contrats de couverture d'énergie. Dans les grandes lignes, ces opérations consistaient à se protéger des futures hausses en achetant à la bourse de l'électricité EEX de Leipzig des options sur l'énergie. Au moment de la conclusion du contrat physique d'achat en mai 2008, ces contrats ont été revendus sur le marché de l'énergie et ont permis à SOGESA de réaliser une importante plus-value utilisée pour proposer une baisse du coût à ses clients», explique André Besson.

Contribution communale. Une ristourne communale de 1.37 ct./kWh a été décidée. Elle représente un montant de 1.55 mio. de CHF/an. Elle est prélevée sur la plus-value de la vente de l'énergie en main communale (~60 millions de kWh).

Utilisation du produit financier généré par le coût du capital (service de l'intérêt et rentabilité des fonds investis). Le coût du capital correspond à un taux de rentabilité moyen de 4.52%, fixé par le Conseil fédéral pour le financement du réseau. Vu le faible niveau d'endettement des SIB en rapport des fonds propres et vu que les SIB n'ont pas de dividendes à verser sur ces derniers, vu enfin la possibilité offerte par la loi de consentir un rabais pour les clients captifs, le Conseil communal, sur proposition des SIB, a décidé d'utiliser une grande partie de cette manne pour proposer une réduction du tarif supplémentaire de 1.79 ct./kWh. Cette réduction est validée par le plan économique à moyen terme mais elle ne doit pourtant pas être considérée comme acquise sur le long terme. Elle fluctuera en fonction du rythme nécessaire des investissements dans le réseau et du compte de résultat des SIB.

Application d'une taxe «résidence secondaire». Après analyse des dispositions légales, il a été possible d'appliquer une taxe d'abonnement complémentaire de 150 CHF/an pour les résidences secondaires dans le domaine de l'acheminement et de 36 CHF/an pour l'énergie. Malgré cette taxe, les tarifs moyens des résidences secondaires n'augmentent pas.

PCP. Les frais d'exploitation et de construction de l'éclairage public seront dès 2009 totalement à la charge de la Commune. Ils ne peuvent pas être couverts par le timbre d'acheminement. Le coût d'éclairage public représente annuellement une dépense d'environ 235'000 CHF, soit 0.22 ct./kWh. La LApEI autorise les communes à percevoir, au travers de la facture d'électricité des SIB, cette taxe communale dénommée PCP (Prestations aux Collectivités Publiques).

Charly Veuthey

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Tarifs	Condition	Limite	Sous-tarifs	Timbre d'acheminement			Tarifs énergie			Ristournes communales	Taxe fédérale RPC	PCP éclairage public	
				Abonnement*	Prix de puissance	Travail	Abonnements**	HP	HC				
				CHF/an	CHF/kWh.mois	ct./kWh	ct./kWh	CHF/an	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh
BT Simple	Tarif par défaut			100.-	-	7.19		12.-	10.39		-3.49	0.45	0.22
BT Double A	Part minimale interruptible et part minimale en HC	33% en HC et puissance min. interruptible	Min-DUP < 350 kWh/A	150.-	-	8.29	5.97	12.-			-3.49	0.45	0.22
BT Double B			Min-DUP > 350 kWh/A	150.-	-	7.94	5.72	12.-	11.09	8.35	-3.49	0.45	0.22
BT Puissance A	Limite sur la consommation	30'000 kWh/an	BT Puiss. A DUP < 2'500 h	250.-	4.10	6.28	4.49	12.-			-3.49	0.45	0.22
BT Puissance B			BT Puiss. A DUP > 2'500 h	250.-	7.60	4.75	3.35	12.-			-3.49	0.45	0.22
MT Plus	Limite technique	Branchement historique au NR 6		250.-	1.10	9.67			11.66	8.78	-3.49	0.45	0.22
BT Provisoire	Taxe supplémentaire (pose/dépose, remplacement)					15.02			13.71		-3.49	0.45	0.22

* Taxe d'abonnement supplémentaire pour les résidences secondaires: CHF 150.-/an ** Taxe d'abonnement supplémentaire pour les résidences secondaires: CHF 36.-/an TVA non comprise

Les catégories actuelles (résidences primaires, résidences secondaires avec ou sans chauffage électrique, etc.) n'existent plus en tant que telles, seuls des critères électriques de consommation peuvent être pris en considération pour attribuer un consommateur à un tarif. De ce fait, le prix moyen, pour les résidences primaires notamment, n'a pas pu être maintenu au prix actuel. Contrairement au prix moyen, l'augmentation oscille en moyenne pour cette catégorie entre 1 et 2 ct./kWh, ce qui représente, en fonction de la consommation, entre 42 fr. et 205 francs d'augmentation sur la facture annuelle d'électricité. Cette augmentation peut être considérée comme minime en regard de l'évolution générale des prix de l'électricité en Suisse, qu'on estime pour de nombreuses régions oscillant entre 10 et 30%. Chacun pourra calculer le montant de sa facture d'électricité sur le site des SIB dès le mois de décembre sous www.sibagnes.ch.

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 3 juin au 19 août



Pierrot Fellay quittera la présidence de la chambre pupillaire à la fin de l'année, après huit ans à sa tête.

> 03.06.2008

Démission de M. Pierrot Fellay, président de la Chambre pupillaire de Bagnes

Le Conseil prend acte de la démission de M. Pierrot Fellay pour le terme de son mandat au 31 décembre 2008, après huit années passées à la présidence de la Chambre pupillaire de Bagnes. Son successeur sera nommé au début de la prochaine période législative.

Nomination au service des bâtiments

M. Pierre-Jules Garlet de Bruson est nommé en qualité de concierge du terrain de football en remplacement de M. Jules Gay qui prend sa retraite.

Comptes 2007 de la bourgeoisie

Les comptes 2007 de la bourgeoisie sont présentés au Conseil, qui les accepte à l'unanimité. Le total des produits s'élève à CHF 1'969'254.14 et le total des charges à CHF 1'886'204.91, d'où un excédent de

revenus de CHF 83'049.23. Les investissements ont été complètement couverts par les subventions.

Présentation du plan de quartier des Trois Rocs SA aux Avoutzons à Verbier

Le plan de quartier des Trois Rocs SA au lieu-dit les Avoutzons à Verbier (Médran) est présenté dans sa version définitive au Conseil. Ce dernier approuve ce projet et donne ainsi son feu vert à la mise à l'enquête publique immédiate, accompagnée d'une procédure de défrichement.

> 17.06.2008

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > Hôtel Les Elfes à Verbier, par Richard Vernizzi
- > La buvette des Moulins à Verbier, par Murielle Gay.

Prêts entre la commune de Bagnes et les SIB

Le Conseil accepte la proposition de la commission des finances concernant la gestion des emprunts des SIB. Cette gestion se fera désormais en commun entre la municipalité et les SIB. A l'échéance des contrats de prêts bancaires, les emprunts des SIB ne seront plus renouvelés auprès des établissements bancaires, mais directement auprès de la Commune, qui mettra ainsi en place une gestion globale pour ses propres besoins et ceux des services autofinancés. De plus, la caisse communale et le service financier des SIB sont chargés de mettre en place un tableau de bord pour la gestion de la trésorerie de ces deux entités à court terme.

Nouvelle nomination au service des bâtiments

Pour repourvoir le poste vacant, M^{me} Marianne Ecoffey de Sarreyer est nommée en qualité de concierge de l'école de Sarreyer.

Groupe de travail pour le projet de destination touristique

Afin de mener à bien les différents travaux concernant le projet de destination touristique au niveau communal, le Conseil nomme un groupe de travail ad hoc. Il est composé de 4 représentants du Conseil communal (M^{me} Raymonde Selz et MM. Robert Gaillard, Léonard Perraudin et Christophe Dumoulin), de la commission «Tourisme» du Conseil général présidée par M^{me} Marie-Hélène de Torrenté, de M. Daniel Fischer, consultant pour le projet de destination, et de M. Bertrand Deslarzes, représentant de l'administration communale.

> 08.07.2008

Plan de quartier des Mayens de Bruson

Le Conseil approuve les versions définitives du plan de quartier des Mayens de Bruson et son règlement. Elles intègrent toutes les modifications nécessaires après consultation de tous les services cantonaux suite au recours du WWF auprès du Conseil d'Etat. L'Exécutif valaisan dispose désormais de tous les éléments lui permettant de statuer et d'adopter ce plan de quartier.

Délivrance d'autorisations d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer les autorisations suivantes:

- > Hôtel Les Chamois à Verbier, par Muriel Oreiller
- > Restaurant Les Chamois à Verbier, par Michel Thomas
- > Chambres d'hôtes Le Mas de Niforchier à Verbier, par Lucy Martin.

Chapelle ardente

Le Conseil prend note du préavis favorable du Conseil de gestion de la Paroisse de Bagnes pour l'emplacement de la chapelle ardente.

> 22.07.2008

Financement d'une ambulance permanente à Verbier

En raison des délais d'intervention dépassant la norme des vingt minutes au-delà du village de Fontenelle, la question du service d'ambulances interpelle le Conseil communal. Ce dernier préavis favorablement le cofinancement d'une ambulance permanente à Verbier durant la saison d'hiver 2008/2009 et la saison d'été 2009, avec l'appui de donateurs privés qui s'engagent à financer le tiers du budget nécessaire et de l'OCVS. Le feu vert est ainsi donné à l'entreprise Alpha-Rhône SA de Martigny de faire le nécessaire pour le recrutement du personnel supplémentaire qualifié (8 personnes). Parallèlement, une demande formelle de subventionnement sera engagée auprès de l'Etat du Valais dans le but de rendre cette opération durable dans le temps et surtout d'organiser rapidement un service d'ambulances à l'année sur le territoire de la Commune de Bagnes.

Nomination de M. Pascal Tornay comme animateur pastoral à plein temps

Le Conseil approuve la nomination de M. Pascal Tornay comme animateur pastoral à plein temps des paroisses de Bagnes, Verbier et Vollèges.

Nouvelle nomination au service des bâtiments

M. Yvan Carron des Places est nommé en qualité de concierge du groupe scolaire de Villette en remplacement de M^{me} Rose-Marie Perretten, qui prend sa retraite.

> 05.08.2008

Reprise du contrôle des denrées alimentaires par le Canton

Le Conseil accepte la proposition de confier directement au Laboratoire cantonal à Sion le contrôle des denrées alimentaires dans les établissements publics de la commune. M. Gabriel Masson, auparavant engagé à 40% comme contrôleur des denrées alimentaires, intègre donc à 100% le service de la voirie et des abat-toirs contre 60% précédemment. Ce changement est financièrement neutre pour la municipalité.

Délivrance d'autorisation d'exploiter

Le Conseil accepte de délivrer l'autorisation d'exploiter le restaurant Le Cilantro (Verbier) à M. Daniel Michael Guidotti.

Nouveau règlement du cimetière

Le Conseil approuve le nouveau règlement du cimetière, qui a reçu un préavis positif des services cantonaux consultés. Ce règlement sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil général (1^{er} septembre 2008) puis du Conseil d'Etat avant d'entrer en force.

> 19.08.2008

Mise en œuvre de la conception directrice de Verbier

Les études et mesures identifiées concernant la mise en œuvre du plan directeur de Verbier sont présentées au Conseil par les bureaux Urbaplan, Drosera et Transportplan. Il s'agit plus précisément des objets suivants:

- > variantes de contournement ouest de Verbier;
- > variantes de contournement de Verbier-Village et d'accès au parking de l'Ermitage;
- > nouvel aménagement de la zone de Périn et du centre sportif.

Le Conseil accepte de poursuivre les études en cours sur les autres éléments, en particulier la réalisation du parking du Catogne, et ceci au rythme le plus soutenu possible. Il donne son feu vert pour réaliser le projet définitif de la route de contournement Ouest de Verbier (appel d'offres auprès des bureaux d'ingénieurs en automne 2008), dont la mise à l'enquête publique est prévue pour 2009.

Nomination de M. Julien Besse au Conseil général

Sur proposition des parrains de la liste PRD, le Conseil communal nomme tacitement M. Julien Besse, domicilié au Sappey, au poste de conseiller général, en remplacement de M. Pierre-Yves Bruchez, démissionnaire car désormais domicilié sur le territoire d'une autre commune.

Tarification de l'électricité 2009

Après présentation et étude du dossier lors de la précédente séance, le Conseil ratifie la nouvelle grille tarifaire de l'électricité pour l'année 2009, conformément à la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). (Ce dossier, soumis à l'approbation du Conseil général, est présenté en détail en pages 2 et 3 de ce journal.)

> COMMISSION SCOLAIRE PLAN DE SCOLARITÉ 2008-2009

Ouverture des classes
Jeudi 21 août 2008
Clôture des classes
vendredi 26 juin 2009

JOURS DE CONGÉS

Congés hebdomadaires

Le mercredi après-midi et le samedi
Automne

Du mercredi 22 octobre 2008 midi
au lundi 03 novembre 2008 le matin

Immaculée Conception

Le lundi 8 décembre 2008

Noël

Du mardi 23 décembre 2008 le soir
au jeudi 8 janvier 2009 le matin

Carnaval

Du vendredi 20 février 2009 le soir
au lundi 2 mars 2009 le matin

Saint-Joseph

Le jeudi 19 mars 2009

Pâques

Du mercredi 8 avril 2009 midi
au lundi 20 avril 2009 le matin

Ascension

Du mercredi 20 mai 2009 midi
au lundi 25 mai 2009 le matin

Lundi de Pentecôte

Le lundi 1 juin 2009

Fête-Dieu

Le jeudi 11 juin 2009

Dates des examens écrits

18 et 19 juin 2009

L'autorité scolaire prie les parents de respecter ce plan de scolarité pour la planification des vacances familiales, y compris en fin d'année.



> L'Université populaire de l'Entremont propose de nombreux cours pour la formation continue des adultes. Elle offre une formation dans des domaines divers: langues, culture, informatique, sport et santé, art et artisanat... Vous pouvez découvrir ses activités sous: www.bagnes.ch (Rubrique école et formation) ou en prenant contact avec: Corinne Turro, 027 777 13 20, upe@dransnet.ch

ÉTAT DES TRAVAUX SUR LES ROUTES BAGNARDES

D'importants chantiers sont en cours sur le réseau routier de la commune. Bref tour d'horizon des travaux engagés jusqu'à l'hiver.



Viaduc de Villette: Construit en 1952, époque où seuls 5% des Valaisans possédaient une voiture et où la charge maximale d'un véhicule et de son chargement était de 15 tonnes, le viaduc de Villette fait peau neuve. Les travaux visent à consolider les piliers de l'édifice, à refaire entiè-

rement le tablier de la route, à élargir les chaussées et à aménager un trottoir. Dans le cadre de la déviation mise en place pour le trafic montant, le Canton et la Commune ont conjointement entrepris de reconstruire le pont du Vernay à Profray, de consolider le pont de la Barnaire et de

procéder à quelques élargissements sur le tracé. La réfection du viaduc coûtera 1,3 million de francs, montant que se partageront le Canton et la Commune à raison de respectivement 75% et 25%. Les travaux, qui ont commencé début juillet, se termineront à la fin du mois de novembre. Les deux voies du viaduc auront alors été rénovées. Le trafic sera toutefois à nouveau perturbé durant quelques semaines au printemps 2009 afin de poser l'éanchéité et l'enrobé bitumineux.

Route des Creux: Trois raisons ont motivé la Commune et le Canton à engager des travaux sur la route des Creux à Verbier: l'état déplorable de la chaussée, le besoin de rénover complètement les canalisations (électricité, eau, égouts, téléseu) et la nécessité d'aménager un trottoir pour sécuriser les piétons, en effet l'espace qui leur est dévolu est aujourd'hui délimité par une simple ligne jaune. Les travaux de réfection concernent pour l'heure le tronçon allant de la place centrale de Verbier au carrefour de Ransou. La piste descendante est ouverte à la circulation tandis que le trafic montant est dévié. Ces travaux sont budgétés à 850'000 francs pour la rénovation des infrastructures et à 1,5 million pour la réfection de la route. Le chantier a repris le 25 août et durera jusqu'en novembre. Une remise en état partielle de la route est prévue pour la saison d'hiver.

Nicolas Gay-Balmaz

LES AUTRES CHANTIERS

> **La rue de Crêta Côté** à l'entrée de Verbier-Station fait l'objet d'une réfection complète de la chaussée et des infrastructures souterraines. Un tronçon de 100 mètres a été rénové entre juin et fin juillet. Les travaux ont repris à la mi-août sur les 50 mètres restants. Ils dureront jusqu'à mi-octobre. Jusqu'à cette date la route sera complètement fermée au trafic. Une déviation a été mise en place.

> **Le chemin de Darai à Lui** à Verbier-Station sera fermé à la circulation de septembre à novembre. Le chantier vise à installer de nouvelles canalisations et à poser un revêtement sur la chaussée actuellement en terre battue. La création d'une place de rebroussement à l'extrémité du chemin permettra aux véhicules de faire demi-tour sans empiéter sur les terrains privés.

> Le même type de travaux a été engagé à la mi-août au **chemin d'Amon** à Verbier-Station, où le trafic est interrompu jusqu'en novembre. En sus d'une place de rebroussement, la commune alloue une parcelle qui lui appartient à la création d'une dizaine de places de parc.

> **Le chemin de Prolié** à Verbier-Village sera en chantier de septembre à novembre prochain, ce qui ne posera pas pour autant de problèmes de circulation. Ces travaux ont pour objectif d'élargir la route existante afin d'améliorer la desserte du quartier est de Verbier-Village. Ce tronçon sera également équipé en canalisations pour l'évacuation des eaux de surface et recouvert d'une nouvelle couche d'enrobé.

> Le chantier du **chemin du Clou** à Bruson touche à sa fin. Les derniers travaux s'étendent de septembre à octobre 2008. Outre la pose d'un nouveau revêtement, ils ont permis de refaire toutes les canalisations. Ainsi l'eau claire et les eaux usées, qui transitaient jusqu'ici dans une même conduite, ont été séparées.

> Entamé en 2005, l'important chantier de **la route des Mayens de Bruson** s'achèvera ce mois d'octobre. Ces travaux, qui ont principalement consisté à élargir la route, sont budgétés à 6,9 millions de francs.

> Enfin **le chemin du Moulin à Sarreyer** fait l'objet de travaux d'août à octobre 2008. Le chantier met en valeur une route qui conduit à une zone à bâtir où verront prochainement le jour plusieurs constructions. Le chantier vise prioritairement à implanter les infrastructures nécessaires à la desserte d'un espace voué à l'habitat. La pose d'un nouveau revêtement sur la chaussée est programmée.

Dès l'édition de Bagnes Infos du mois de décembre, les différents travaux routiers engagés dans la commune seront présentés succinctement dans chaque édition du journal.

RECYCLAGE

Papier et carton ne font pas bon ménage

Bagnes affine sa politique de gestion des déchets. La Commune, qui a récemment consenti à l'achat d'une presse, appelle les citoyens, et en particulier les commerces, à amener leurs déchets cartonnés dans les centres de tri.

Séparer le carton du papier. Le geste n'a rien de fastidieux et il est une marque de galanterie à l'égard de l'environnement et des finances municipales. La Commune, qui a revu de fond en comble sa stratégie de gestion des déchets, affine encore sa politique de tri. Elle a acquis au mois de juin dernier une presse à carton et défini un dispositif spécifique pour recycler ce matériau qui suit une filière de recyclage qui lui est propre. Elle exhorte aujourd'hui commerçants et citoyens à stocker puis à amener leurs déchets cartonnés dans les centres de tri du Châble et de Verbier.

Pourquoi séparer le carton du papier? Parce qu'une utilisation correcte de nos ressources commande que le papier finisse sa course chez un papetier et le carton chez un cartonier. Si le tri ne se fait pas en aval par le citoyen, il sera fait en amont, à la papeterie d'Utzenstorf, dans le canton de Berne, où est acheminé le papier récolté dans la commune de Bagnes. Cette usine à hautes performances, qui recycle 300'000 tonnes de papier par an, consacre l'équivalent d'une demi-journée de travail pour traiter les 400 tonnes de papier livrées par Bagnes chaque année pour en faire du papier journal. En fonction de la qualité de la livraison, la fabrique verse à la Commune entre 25 et 55 francs par tonne de papier. La présence de carton et autres objets parasites dans une cargaison de papier – on a retrouvé récemment des chaussures de ski – occasionne une charge de travail supplémentaire que le

papetier répercute sur la contrepartie financière qu'il verse à la Commune. A ce jour, Bagnes n'a jamais pu retirer plus de 35 francs pour une tonne de papier. L'objectif est de parvenir rapidement à une rémunération de 55 francs par tonne et ainsi dégager un revenu annuel de quelque 20'000 francs.

Outre la volonté de tirer le meilleur parti du recyclage du papier, la démarche de la Commune s'inspire également d'une dialectique environnementale. Pour autant que l'effort citoyen s'intensifie, la disparition du carton – matériau léger mais volumineux – des Molok à papier entraînera une décroissance du nombre de manipulations nécessaires à la vidange de ces grands containers. L'acquisition récente d'une presse ouvre également la voie à une meilleure gestion du stockage et du transport des déchets cartonnés. Cet outil permet de compacter 30 m³ de carton en vrac en un ballot de 1 m³ pesant 600 kilos. Ainsi, plutôt que de faire des transports à tout va pour acheminer des bennes de carton non compressé, et beaucoup d'air, on organise aujourd'hui, en quelques occasions, des trains routiers chargés de dizaines de ballots de carton compacté. De la sorte, on limite significativement la charge environnementale. Le carton récolté à Bagnes est également pris en charge à Utzenstorf puis acheminé par train chez un cartonier qui en fera de nouveaux cartons. Le prix du carton varie au jour le jour mais la Commune projette d'en retirer au minimum 25 francs la tonne.

Nicolas Gay-Balmaz



> LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS ATTEND LE FEU VERT DU CANTON

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets accepté par le Conseil communal le 12 avril 2008 et par le Conseil général le 16 juin 2008 a été transmis fin août à l'Etat du Valais pour homologation. La Commune a demandé au canton une mise en vigueur avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Les principes réglementant la taxe voirie ont été considérablement modifiés. Bref aperçu des innovations en ce domaine.

(Bagnes Infos reviendra plus en détail sur l'ensemble de ce nouveau règlement dans une prochaine édition.)

> La facturation de la taxe se fait auprès du propriétaire et non pas du locataire.

> Les entreprises ont été classifiées par rapport à leur production de déchets prévisible. Cinq types de déchets entrent en ligne de compte dans le calcul de la taxe: les ordures ménagères, le verre, le papier, le carton et les objets encombrants qui coûtent à l'élimination. La taxe par employé, dont les entreprises devaient s'acquitter jusqu'ici, tombe.

> Tout logement habitable paie une taxe de base, plus une taxe par unité tarifaire, le nombre d'unités dépendant de la taille du logement et du nombre de pièces.

> Tous les bâtiments habitables situés hors zone à bâtir verront leur taxe divisée par deux, sauf s'ils sont occupés à l'année.

MAURICE CHAPPAZ

Une après-midi d'écrivain

A 92 ans, Maurice Chappaz s'apprête à publier un nouvel ouvrage «La pipe qui prie et fume». Une exposition sera consacrée à son livre au Musée de Bagnes cet hiver. On pourra y découvrir les œuvres de Pierre-Yves Gabioud, dont certaines ont été choisies pour accompagner les pages du livre de Maurice Chappaz.



Maurice Chappaz sur le chemin du bisse de Verbier sous la Tournelle

Frêle silhouette arpentant le Châble d'une démarche rendue moins sûre par l'âge, Maurice Chappaz n'en poursuit pas moins son œuvre dans son antre de l'Abbaye. L'auteur des «Grandes Journées de Printemps», l'époux de Corinna Bille, le neveu de Maurice Troillet a 92 ans de souvenirs en mémoire. Pour dévider la bobine de sa vie, rien de tel qu'un parcours de son œuvre. Mais l'écrivain n'est pas dupe:

«Actuellement, on s'intéresse à l'auteur, on veut tout connaître de lui, sans même le lire. Il m'arrive régulièrement de demander à quelqu'un ce qu'il a lu de moi, et là c'est le blanc: on ne se souvient plus du titre, on s'interroge...» Nulle trace de déception, mais un constat: «C'est notre société qui veut cela.» Une société qui, de l'avis de Maurice Chappaz, dévore et mécanise l'humain. «J'ai privilégié le fait de ne pas être mangé

par l'occupation sociale. On a tous des obligations mais, si par votre métier et votre vie vous communiquez avec la nature, vous avez vécu». Lorsque l'on partage une après-midi avec Maurice Chappaz, il est clair que l'homme est indissociable de l'écrivain. Quand je lui demande s'il écrit tous les jours, la réponse est claire: «Mais vous écrivez pour vivre, pour sentir ce que vous avez touché, effleuré. Ecrire, c'est un acte de présence qui reconstitue un moment vécu». Et le rituel est immuable pour l'écrivain: chaque jour, une promenade le mène au kiosque pour y choisir un quotidien. Son choix peut étonner. C'est souvent sur «Le Matin» qu'il jette son dévolu. La raison: une actualité précise et concise. Et de me citer le slogan du quotidien orange... vite lu, bien lu! «Les événements m'intéressent, je sens un changement de civilisation. La mort de notre civilisation». Place ensuite à la lecture, assis sur un banc, non loin de la gare. Puis la balade de retour, source d'inspiration pour ses moments d'écriture.

Aujourd'hui, l'âge modifie la donne: si la motivation est toujours là, l'élan n'est plus le même. «Avec l'âge, les possibilités s'amenuisent, il y a une usure. Vous mettez beaucoup de temps pour accomplir la moindre chose». Premières victimes de l'âge: ses heures de marche quotidiennes en montagne, qui, ces dernières années se sont réduites pour désormais se compter en minutes de marche à plat. Ce corps qui trahit, abandonne et trompe est pourtant soumis chaque matin, une demi-heure durant, à la culture physique. Ce sont toujours les nonante ans qui interviennent. «Personne ne sait ce qu'est la vieillesse. La vraie vieillesse nous laisse en relative bonne santé, mais avec l'âge». Ce presque siècle d'existence est au centre de la conversation et du prochain livre de l'écrivain. Un ouvrage façonné par les regards croisés entre vieillesse et jeunesse: «Mes impressions actuelles du souffle de vie et le récit des souvenirs d'enfance de mon épouse Michène». Michène à qui il dit sa reconnaissance d'être à ses côtés au quotidien. Cette compagne qui, pour la petite histoire, écoute les nouvelles à la radio, un casque vissé sur les oreilles, pour les lui restituer. Car l'homme ne supporte pas ces informations délivrées à la vitesse de l'éclair.

L'âge n'empêche pas l'écrivain de se préoccuper de son œuvre et de ses ventes en librairie. A l'approche de la parution de «La pipe qui prie et fume», un ouvrage modelé par les souvenirs de son dernier séjour dans le vallon de Réchy, l'auteur s'interroge sur la meilleure couverture.



Maurice Chappaz à Fully chez sa nièce Marie-Thérèse Chappaz

«Il faut que je choisisse la jaquette sur laquelle l'écriture est la plus lisible, histoire d'être vu en rayon». Et Maurice Chappaz de me sonder sur ma préférence parmi les trois maquettes rouge, bleue et brune. Mon choix se porte sur la brune...

Maurice Chappaz au travail à l'Abbaye



le bon m'assure-t-il. «Venez, je vais vous montrer à quoi ressemble ce livre». Conduite dans son antre, je contorne les piles de livres et de papiers qui entourent le bureau de l'écrivain. Une pièce tout droit sortie d'un film. Une immense table recouverte d'enveloppes où court une écriture fine, la sienne. Des portraits, des peintures, des photographies de famille complètent le décor. Et là, par terre, gît le manuscrit de «La pipe qui prie et fume». Un carton de fruits et légumes rempli à ras bord de papiers divers, corrigés et annotés. Retour sur le canapé, au beau milieu des livres qui colonisent également la pièce. La lumière baisse, il se fait tard. Derrière les vitres de l'Abbaye, la tempête se déchaîne, ajoutant à l'irréel. On n'interviewe pas Maurice Chappaz. Impossible de dresser une liste de questions et d'en attendre des réponses. La personnalité de l'écrivain transforme l'exercice en discussion, en rencontre, en partage. Il faut dire que l'homme excelle dans l'art de retourner les questions à son expéditeur.

En quittant l'Abbaye, une phrase me hante: «On se prépare à la mort par la vie que l'on mène. Il faut arriver à son dernier souffle le cœur et la pensée vivants. Car, suivant la vie que l'on mène, on meurt bien avant de mourir».

Merci Monsieur Chappaz pour ces heures partagées hors du temps.

Cristina Buchard

MAURICE CHAPPAZ AU MUSÉE DE BAGNES

A l'occasion de la sortie du dernier ouvrage de Maurice Chappaz, «La pipe qui prie et fume», Pierre-Yves Gabioud exposera ses œuvres récentes au Musée de Bagnes. A la demande de l'écrivain et de l'éditeur, une trentaine de ses monotypes ont été choisis pour accompagner le texte de Chappaz. Pierre-Yves Gabioud a travaillé avec une technique inspirée par ce texte sombre et puissant. Le monotype, avec ses noirs et blancs, ses clairs-obscurs, ses surprises, convient parfaitement à ces paysages intimes, menaçants ou rassurants.

MUSÉE DE BAGNES
Du 16 novembre 2008 au 24 janvier 2009
Fermé les 24, 25 et 31 décembre 2008
et le 1^{er} janvier 2009
Du mercredi au dimanche, 14 h - 17 h
Rue de l'Eglise 13
1934 Le Châble
musee@bagnes.ch
027 776 15 25

Maurice Chappaz en quelques titres
«Les Grandes Journées de Printemps»
«Testament du Haut-Rhône»
«Le garçon qui croyait au Paradis»
«Tendres campagnes»
«Vocation des fleuves»
«Les Maquereaux des cimes blanches»
«Le Partage de Minuit»

LE CONCOURS HIPPIQUE DE VERBIER RALLIE LE LABEL FIESTA



Fiesta, c'est le fil rouge d'une fête réussie, un canevas précieux pour les organisateurs, un gage de sérieux pour le public et une sécurité pour la Commune.

Organisateur chevronné, le directeur sportif et technique de l'épreuve, Michel Darioly, n'a dû procéder qu'à des ajustements mineurs pour se conformer au label Fiesta: en installant par exemple, dans les bars à vin et à champagne du village d'animation, un affichage signalant clairement l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs et en mettant en évidence des boissons non alcoolisées à des prix attractifs. Pour le reste, on n'apprendra pas à Michel Darioly à faire un budget ou à sécuriser un site. L'organisateur n'a d'ailleurs pas attendu le label Fiesta pour mettre gratuitement à disposition du public des voitures avec chauffeur destinées à amener tout visiteur sur le site ou à le rapatrier à son domicile. Michel Darioly n'en soutient pas moins la démarche de la Commune. «Fiesta est un excellent canevas pour l'organisateur novice», relève-t-il. Pour le concours de Verbier, «le label est un gage de sérieux vis-à-vis de l'extérieur et il donne une précieuse visibilité à des mesures que nous avons parfois mises en place depuis des années», conclut Michel Darioly.

Le référent Fiesta pour la Commune est la police municipale. C'est elle qui, au final, décide de l'attribution du label. Avec les concours des coordinateurs d'événements, la police examine la pertinence de labelliser une manifestation, prend contact avec les organisateurs et leur explique une démarche qui se veut résolument accompagnatrice et qui, de fait, est généralement accueillie de façon très positive. La police municipale ouvre un dossier, elle centralise contrats, autorisations ou lettres d'intention et elle aide les organisateurs à se conformer au carnet de route. A l'ouverture de la manifestation, les agents municipaux vérifient que l'organisateur s'est bien conformé à ses engagements puis, durant toute la durée de l'événement, procèdent à des visites régulières du site. Enfin, la fête terminée, la police rencontre l'organisateur pour un débriefing qui facilitera la reconduction de l'événement l'année suivante. **Nicolas Gay-Balmaz**



Le succès du concours hippique ne se dément pas. La manifestation a accueilli cet été quelque 30'000 visiteurs.

Le concours hippique est l'un des événements phares de l'été verbiérais. La 11^e édition, qui s'est tenue du 9 au 17 août dernier, a attiré quelque 30'000 visiteurs. Très appréciée des compétiteurs pour son exceptionnelle convivialité, la manifestation réunit sur le site du parc Perrin les passionnés de sports équestres et une clientèle cosmopolite. Cette grande fête arborait pour la première fois le logo du label Fiesta, qui habille désormais toutes les manifestations bagnarques, conformément au vœu émis par le Conseil communal à l'été 2007. Avec son village d'animation qui, en marge des compétitions sportives, abrite restaurants, bars et stands de dégustation, cette manifestation tous publics et festive se prêtait bien à une labellisation. Le comité d'organisation, présidé par

M^e Mike Hornung, s'est d'ailleurs rallié de bonne grâce à la cause du label Fiesta.

La démarche Fiesta n'a qu'une ambition: que la fête soit belle, et qu'elle le soit jusqu'au bout. Un document de référence résume, sous forme de check-list, l'ensemble des tâches auquel un organisateur de manifestation doit répondre en matière de sécurité et de prévention. Initié par la Ligue valaisanne contre la toxicomanie, le label met un accent particulier sur la protection de la jeunesse. L'éventail des démarches à entreprendre dépend de la taille de l'événement et couvre des domaines très variés: budget, autorisations, couverture d'assurance, sécurité, vente d'alcool, rapatriement du public, gestion des déchets, nettoyage du site, etc.

UN SPECTACLE DE HAUT VOL

Le concours hippique de Verbier est une compétition sportive de haut niveau où se pressent des cavaliers de renom comme Willi Melliger, plusieurs fois champion suisse, ou le Belge Marc Van Dijk, qui compte parmi les 30 meilleurs cavaliers du monde. La manifestation a notamment accueilli cette année une épreuve qualificative pour le championnat Suisse Elite et un Grand Prix qualificatif pour le championnat Suisse Poney. Toujours très appréciées du public, deux spectaculaires épreuves de six barres – le couple cavalier-cheval doit franchir une ligne de six obstacles verticaux séparés par deux foulées – et une puissance – l'objectif est de sauter deux obstacles, dont la hauteur va monter durant le concours – ont agrémenté le millésime 2008. Cette édition a aussi confirmé l'extraordinaire convivialité de l'événement. Michel Darioly ne tarit pas d'éloges sur Bagnes et ses habitants qui se sont déplacés en nombre sur le site du parc Perrin. Il souligne que plus de la moitié du sponsoring provient de commerces établis sur le territoire communal et salue tout spécialement le soutien des hôteliers verbiérais, qui ont mis 30 chambres à disposition des organisateurs du concours. Dans un tel contexte, Michel Darioly se déclare prêt à remplir pour dix ans.

CHANTIERS PUBLICS Trois grands projets d'infrastructure prennent forme

La Commune a lancé les commandes d'avant-projet de la chapelle ardente du Châble, de la salle des fêtes de Saint-Marc et de l'espace des Moulins à Verbier. Elle attend les rendus des architectes pour novembre. Les chantiers pourraient débuter quasi simultanément au printemps 2010.



La buvette des Moulins a pris un coup de vieux. Site privilégié au cœur de Verbier, l'espace sera complètement réaménagé.

La salle des fêtes de Saint-Marc

Le projet de salle des fêtes de Saint-Marc a pour ambition de doter la commune d'un espace neutre et couvert destiné à accueillir diverses manifestations (spectacles, concerts, expositions, événements sportifs) pouvant réunir quelque 800 personnes. Conformément aux grandes lignes définies dans le cahier des charges, la halle abritera une salle de 850 m², un foyer d'accueil de 160 m², une scène et arrière-scène de 120 m², des locaux techniques et sanitaires ainsi qu'un économat équipé d'une cuisine professionnelle. La Commune fera construire, sous la salle, un abri PC, profitant de ce projet pour réduire son déficit de places protégées. Cet espace souterrain pourra être affecté au logement de personnes participant aux manifestations. Il pourra aussi faire office de salle de réunion ou de répétition ou encore de vestiaires. La salle verra le jour près du terrain de football. Le site d'implantation a reçu le feu vert du Conseil communal et du Conseil général, qui ont parallèlement accepté d'allouer au projet l'enveloppe budgétaire nécessaire. Le 19 août dernier, le Conseil communal a avalisé le choix des architectes mandatés pour la commande d'avant-projet. Leur rendu est attendu pour le mois de novembre. Le jury, composé de quatre architectes extérieurs à la Commune, deux conseillers communaux, deux conseillers généraux et l'architecte communal, rendra son verdict d'ici la fin de l'année. En vertu de la loi sur les marchés publics, le mandat de l'architecte recommandé par le groupe d'experts correspondra aux 50% du mandat total. Pour les 50% restants, la Commune fera un nouvel appel d'offres. Les travaux de construction de la

salle des fêtes de Saint-Marc devraient pouvoir débuter au printemps 2010.

L'espace des Moulins

A la fin août, la Commune a également passé les commandes d'avant-projet pour le réaménagement de l'espace des Moulins, à Verbier. Les architectes sélectionnés rendront leur copie durant le mois de novembre. Le Conseil communal et le Conseil général ont approuvé le principe de rénovation du site. Les travaux devraient coûter 5 millions de francs. Pour le coup, la Commune ne s'engage pas seule. Elle a noué un partenariat avec l'Ecole suisse de ski, qui assumera la gestion des infrastructures. Le site des Moulins est un espace privilégié au cœur de la station avec une piste d'apprentissage dédiée au ski qui se transforme, à la belle saison, en terrain d'entraînement pour apprentis golfeurs. Le bâtiment actuel, vétuste, devra être rasé et le site entièrement réaménagé. En lieu et place, la Commune et son partenaire souhaitent développer des infrastructures à vocation familiale. Au cahier des charges figure également la construction d'un nouveau restaurant (60 places service à table et 100 places terrasse) et d'appartements destinés au personnel du site (un 4,5 pièces, deux 2,5 pièces et trois studios). Le site hébergera aussi une nouvelle crèche d'une capacité d'accueil de 50 enfants et un espace «Kids Club» pour les débutants venant faire l'apprentissage du ski. Une aire de détente et de jeu extérieure pour 60 enfants complète l'ensemble, qui a pour vocation de renforcer les valeurs de loisirs et de détente au centre de Verbier.

Nicolas Gay-Balmaz

LA CHAPELLE ARDENTE

Le projet de nouvelle chapelle ardente est en bonne voie. Après le refus par le Conseil général d'une première ébauche devisée à 1,5 million de francs, en décembre 2005, le Conseil communal a revu sa copie. Prenant acte des remarques du législatif, la commission en charge du dossier, présidée par la conseillère communale Anne Luisier, a redéfini le site d'implantation du bâtiment, dans le périmètre paroissial, à l'est de l'église, et elle a ramené le projet à des dimensions plus modestes. Les études, la construction de la chapelle et les aménagements extérieurs sont désormais budgétisés à 1 million de francs.

La nouvelle structure disposera d'un espace modulable de 60 à 80 m² permettant l'accueil des deux catafalques, une salle de préparation des défunts et un salon pour les familles. Le canton, qui a un droit de regard sur le dossier en vertu de l'inscription du site au patrimoine national, s'est vu étroitement associé à la démarche.

L'architecte cantonal présidera le jury du concours. Au vu du préavis favorable du conseil de gestion de la paroisse et de l'Etat du Valais, la Commune a lancé les commandes d'avant-projet à la fin du mois de mai. Elle a sélectionné cinq architectes, dont la plupart ont une expérience dans le domaine de l'architecture sacrée. La procédure a toutefois été momentanément suspendue. La Commune attend en effet que la Confédération, qui a également son mot à dire lors de toute transformation du site, clarifie sa position. Ses experts, qui ont visité le site le 12 mai, ont rendu un rapport qui laisse certaines questions en suspens. La Commune et le canton attendent de la Confédération une clarification des contraintes dans de très brefs délais. Les rendus de commandes d'avant-projet devraient être soumis au jury d'ici la fin du mois de novembre.

Nicolas Gay-Balmaz

AUX URNES, CITOYENS!

A l'instar des autres communes valaisannes, Bagnes renouvelle à l'automne toutes ses instances communales.



En octobre et novembre prochains, les citoyens bagnards seront appelés, lors de plusieurs scrutins, à élire leurs représentants aux pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Petit memento à l'adresse de ceux qui ne souhaitent pas manquer ce grand rendez-vous de démocratie locale.

QUATRE SCRUTINS SUR TROIS WEEK-ENDS

>1 Conseil communal

L'élection du Conseil communal est fixée au 12 octobre 2008. Les électeurs ont à repourvoir les 11 sièges de l'Exécutif. Le délai imparti pour le dépôt des listes est clos. L'élection se fait au système proportionnel.

>2 Juge et vice-juge

L'élection du juge et du vice-juge se tiendra également le 12 octobre 2008. L'élection a lieu au système majoritaire. En cas de ballottage, un deuxième tour sera organisé le 30 novembre. Si un seul candidat se présente à l'une ou l'autre fonction, l'élection se fait tacitement, sans scrutin.

>3 Conseil général

L'élection des 45 conseillers généraux se fait au système proportionnel. Le scrutin se déroulera le 2 novembre. Les listes pourront être déposées au secrétariat communal jusqu'au lundi 6 octobre à 18 h.

>4 Président et vice-président

L'élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commune est agendée au 30 novembre. Le délai de dépôt des candidatures court jusqu'au mardi 14 octobre à 12 h. Le président et le vice-président sont élus à la majorité absolue. En cas de ballottage, un deuxième tour départagera les candidats le 14 décembre. Si un seul candidat briguit l'une ou l'autre de ces fonctions, l'élection se ferait alors tacitement.

TROIS MANIÈRES DE VOTER

Trois options s'offrent au citoyen pour élire ses représentants:

>1 Le vote par correspondance

Chaque citoyen reçoit à son domicile le matériel de vote qui lui permet de participer aux différents scrutins. Il peut dès lors faire son choix en toute quiétude, choisir ou composer sa liste, insérer celle-ci dans la petite enveloppe estampillée de l'objet du scrutin puis retourner le tout à la commune via l'enveloppe de réexpédition. Le citoyen qui choisit cette option veillera à poster au plus tard son envoi le mardi précédant le scrutin en courrier B ou le jeudi en courrier A. Un système de pré-dépouillement et de dépouillement imposé par la loi garantit le secret absolu du vote. Toute violation constitue un délit pénal.

>2 Le dépôt à la commune

Celui qui n'aurait pas confiance en La Poste peut procéder de la même manière que le citoyen qui vote par correspondance, à la différence près qu'il ramènera lui-même son enveloppe de vote à la maison communale au Châble. Il la glissera dans une urne déposée au secrétariat de la Commune. Les électeurs qui souhaitent procéder de cette manière ont la possibilité de déposer leur vote jusqu'à 17 h le vendredi précédant le scrutin.

>3 Le vote à l'urne

Quant aux adeptes de la tradition, ils se déplaceront le jour du scrutin jusqu'à la maison de commune du Châble, qui abrite désormais l'unique bureau de vote de Bagnes. L'électeur trouvera sur place tout le matériel de vote nécessaire et fera son choix derrière le rideau de l'isoloir. Le bureau de vote du Châble est ouvert les week-ends de scrutin, le samedi de 19 à 21 h et le dimanche de 10 à 12 h.

UN SEUL BUREAU DE VOTE

Lors des derniers scrutins fédéraux, 80 à 90% des électeurs ont voté par correspondance ou dépôt à la Commune. Prenant acte de ce chiffre, le Conseil communal a décidé, le 11 mars dernier, de fermer les bureaux de vote de Lourtier, Verbier et Bruson pour ne maintenir que celui du Châble.

Nicolas Gay-Balmaz



PORTRAIT

«Je suis tombé amoureux de la région»

Le 11 octobre, Alain Gaspoz (38 ans) organisera son match d'adieu au Stade de Tourbillon. Installé dans le val de Bagnes depuis trois ans, il entraîne aujourd'hui la première équipe du FC Bagnes. A la tête d'une entreprise qui équipe les clubs sportifs, il s'engage aussi sur de nombreux terrains pour faire profiter des associations de son image.

La carrière internationale de footballeur d'Alain Gaspoz s'est achevée par un point d'orgue qu'il n'oubliera pas. Au début de l'année, après avoir pourtant déjà quitté l'élite du football suisse, il se lançait un dernier défi sur les terrains en participant à sa deuxième Coupe d'Afrique des nations – l'équivalent africain de l'Eurofoot – avec l'équipe nationale du Bénin, où il est né. «Ça a été une aventure extraordinaire, même si, d'un point de vue sportif, je n'ai pas pu jouer à mon meilleur niveau.» Dans cette compétition, il a pu côtoyer toutes les stars du football africain qui font le bonheur des plus grands clubs européens.

Mais, avec lui, pas de souci, il ne joue pas à la star. Malgré une magnifique carrière, l'homme est resté simple. Ce n'est donc pas pour se faire mousser qu'il dira officiellement au revoir aux amateurs de foot cet automne ou au printemps prochain à Sion (voir ci-dessous). «C'est vrai, au début, je n'avais pas dans l'idée de faire un tel match d'adieu. C'est au Bénin qu'on m'a demandé pour la première fois si j'allais le faire. Ensuite, de retour en Suisse, j'ai croisé Philippe Savioz, président d'acoerouvert, qui m'a demandé un coup de pouce pour son association. Son appel m'a touché et je me suis lancé dans l'organisation de cette soirée, dont les bénéfices seront versés à acoerouvert et à Right to Play.» Alain Gaspoz est en effet parrain de la première association depuis l'an passé et de la seconde depuis février. «Le soutien à ces associations, dont l'une s'occupe de la promotion des dons d'organes et l'autre de l'éducation des enfants à travers le sport, m'a permis

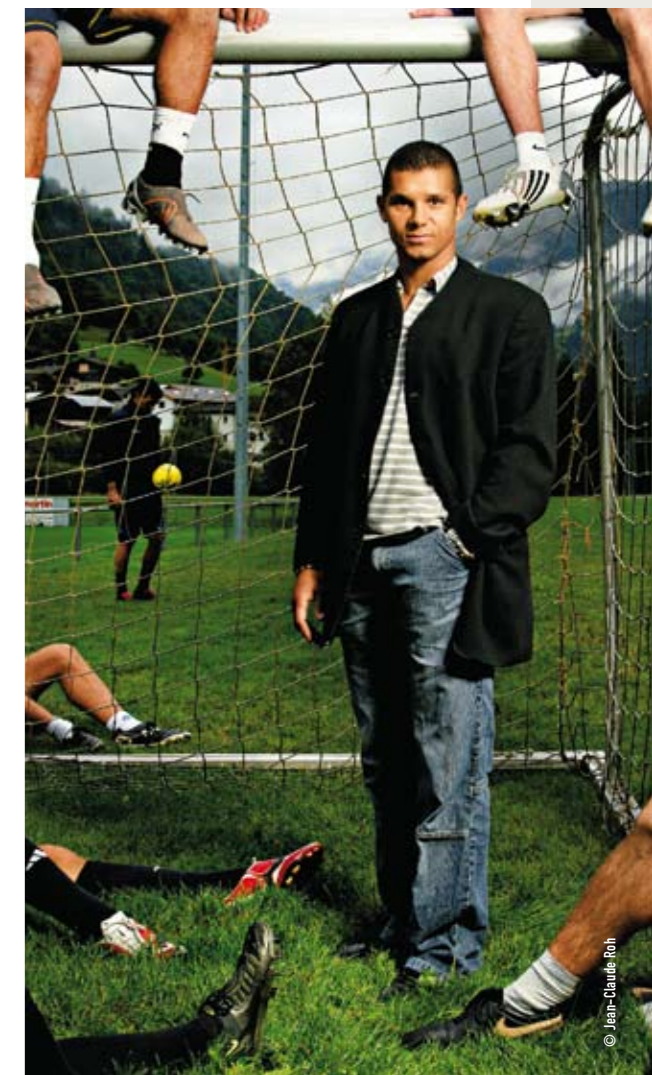
de donner un sens à ce match d'adieu, c'est ce qui m'a convaincu.» Alain Gaspoz sait que son image est très bonne et il est heureux de pouvoir en faire profiter. Sur les terrains, il a toujours incarné l'humilité, la volonté et la sportivité.

Depuis l'année dernière, il transmet ces valeurs à la première équipe du FC Bagnes, où il est entraîneur-joueur. Une affaire d'amitié: «Je ne pensais pas devenir entraîneur. J'ai accepté parce que j'habite à côté du terrain et parce que Eric Fumeaux, le président du club, qui est un ami, me l'a demandé. Bagnes est une équipe qui se base sur les jeunes, c'est l'une des raisons qui m'ont convaincu, ça correspond à ma manière de voir les choses.» Et il le fait avec passion. Démonstration pendant notre entretien, lorsqu'il il reçoit un téléphone qui lui confirme que son ancien coéquipier, João Pinto, va venir rejoindre l'équipe de Bagnes pour encadrer ses jeunes joueurs sur le terrain. «Mon but est de permettre aux joueurs de progresser, j'essaie de leur apporter mes connaissances techniques, tactiques et de leur inculquer le bon comportement.»

Professionnellement, Alain Gaspoz est aujourd'hui à la tête d'une entreprise qu'il a lancée l'année où il a décidé de quitter le football professionnel. 7^e ligue se charge de fournir l'équipement complet utile à des clubs sportifs: tenues, matériel d'entraînement, matériel sanitaire... «Rester dans le sport s'est imposé comme une évidence», déclare Alain Gaspoz.

www.7eligue.ch

Charly Veuthey



Alain Gaspoz sur le terrain du FC Bagnes, dont il est l'entraîneur.

Causes de nullité du vote

Nullité du vote par correspondance (cas les plus fréquents)

- > Affranchissement insuffisant de l'enveloppe de transmission.
- > Feuille de réexpédition non signée.
- > Envoi hors délai.

Nullité des bulletins de vote (cas les plus fréquents)

- > S'ils ne sont pas insérés dans les enveloppes officielles.
- > S'ils contiennent des remarques portant atteinte à l'honneur ou sont marqués de signes.
- > S'ils sont remplis et modifiés autrement qu'à la main ou non établis avec des bulletins officiels, cette dernière remarque est aussi valable pour les bulletins blancs.
- > Si dans une enveloppe, il y a plusieurs bulletins de vote (ex. 3 bulletins pour 11 noms).

MATCH D'ADIEU À TOURBILLON

Cet automne ou au printemps prochain, Alain Gaspoz organisera son match d'adieu à Sion. La soirée commencera par un match entre deux équipes composées de ses amis sportifs. Le match de gala de la soirée verra ensuite s'affronter deux équipes internationales prestigieuses.

Cet match met un terme à une carrière qui a conduit Alain Gaspoz dans les clubs de Fribourg, Saint-Gall, Winterthur, Sion, Lugano... «Contrairement à d'autres plus talentueux que moi, analyse-t-il, j'ai toujours dû tout donner pour faire de bons matchs et pour progresser dans ma carrière.»

Cet esprit de crocheur, il le transmet aujourd'hui aux jeunes joueurs de la première équipe de Bagnes.

Alain Gaspoz a grandi à Neyruz dans le canton de Fribourg. Avant de devenir professionnel, il avait appris le métier de cuisinier.

CONSEIL GÉNÉRAL

Décisions du 16 juin 2008 et du 1^{er} septembre 2008



Du nouveau pour l'attractivité touristique: La nouvelle région touristique Verbier/Saint-Bernard est née le 9 septembre 2008. La signature du contrat liant les cinq communes (Bagnes, Orsières, Liddes, Bourg-Saint-Pierre et Riddes) et les cinq sociétés de développement concernées (Verbier, Châble/Bruson, Fionnay/Haut Val de Bagnes, Pays du Saint-Bernard et La Tzoumaz) en marque le premier acte concret.

> 16 juin 2008

Comptes 2007 de la Municipalité

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2007 de la Municipalité.

Comptes 2007 des Services industriels

Le Conseil général accepte à l'unanimité les comptes 2007 des Services industriels.

Crédits complémentaires

Le Conseil général accepte à l'unanimité 10 crédits complémentaires pour un montant total de CHF 1'042'644.10.

Secours régional

Le Conseil général accepte à l'unanimité les

statuts de l'association «Secours régional 144 Entremont».

(Voir également en page 5)

Règlement sur la gestion des déchets

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Le Conseil général refuse par 22 voix contre, 3 pour et 5 abstentions l'introduction d'une taxe de CHF 100.– pour les exploitations agricoles.

(Voir notre article en page 7)

Buvette des Moulins à Verbier

Pour permettre une commande d'avant projet, le Conseil général accepte sur le principe et à l'unanimité qu'un investissement commun sur le site

des Moulins se fasse en partenariat entre la Commune et l'Ecole Suisse de ski (ESS), après le rachat du chalet d'Orny par la Commune à l'ESS. Le projet définitif et son crédit d'engagement devront être à nouveau soumis au Conseil général pour adoption.

(Voir notre article en page 11)

Salle des manifestations au Châble:

Pour permettre une commande d'avant-projet, il accepte sur le principe et à l'unanimité un budget de l'ordre de 5,4 millions de francs pour une salle des manifestations et 3,9 millions de francs pour des abris PC sur le site de Saint-Marc, au Châble.

Le projet définitif et son crédit d'engagement devront être à nouveau soumis au Conseil général pour adoption.

(Voir notre article en page 11)

Secrétariat du Conseil général

Le Conseil général accepte à l'unanimité que les procès-verbaux du Conseil général soient assumés par une secrétaire hors Conseil, mais sous la responsabilité du secrétaire du Conseil général.

> 1^{er} septembre

Tarif de l'électricité

Le Conseil général accepte à l'unanimité la nouvelle grille tarifaire de l'électricité pour 2009-2011.

(Voir notre article en page 2 et 3).

Règlement du cimetière

Le Conseil général accepte le nouveau règlement du cimetière.

(voir également en page 5)

Orchestre du Verbier Festival

Le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 350'000.– par an (sur quatre ans) en faveur de l'Orchestre du Verbier Festival et le principe d'un engagement pour le même montant sur une cinquième année.

(Voir notre article en page 16)

Destination Verbier/Saint-Bernard

Le Conseil général accepte par 29 oui et 5 abstentions la décision de principe d'aller de l'avant dans le dossier de la nouvelle région touristique Verbier/Saint-Bernard.

Crédits complémentaires

Le Conseil général accepte 3 crédits complémentaires pour un montant total de CHF 410'000.–

	Horaires	Après-midi	Téléphones
Maison de commune, Rte de Clouchèvre 30			
Secrétariat communal	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Affaires sociales et santé publique	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 05
Aménagement du territoire et bâtiments	sur rdv	sur rdv	027 777 11 06
Service des constructions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 06
Service du cadastre	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 23
Service des contributions	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 00
Service de la culture	sur rdv	sur rdv	027 777 11 49
Service financier	lu-ve 8 h-11 h 30	sur rdv	027 777 11 17
Service du feu	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la protection civile	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Service de la salubrité	sur rdv	sur rdv	027 777 11 00
Contrôle des habitants	lu-ve 8 h-11 h 45	sur rdv	027 777 11 46
Service industriel, technique et Sateldranse SA, Place de Curala 5	lu-ve 8 h-12 h	sur rdv	027 777 11 50
Service de piquet 24h/24: Electricité, eau potable, égouts, irrigation, déneigement			027 777 11 50
Office du tourisme du Châble, Place de Curala			027 776 16 82
Office du tourisme de Verbier, Place centrale, CP 300, 1936 Verbier			027 775 38 88

> RANDONNEURS

Quelques règles

Les nombreux randonneurs doivent respecter quelques règles durant la période de la chasse. Ces prochaines semaines, il leur est conseillé d'éviter les forêts et les bosquets et de rester à découvert, surtout lorsqu'ils entendent qu'on chasse à proximité d'eux. Il vaut mieux également porter des couleurs claires et bien voyantes et les chiens doivent être tenus en laisse.

L'usage des engins motorisés et non-motorisés (quads, motos, VTT...) n'est pas autorisé sur les sentiers pédestres.

Les pratiquants de VTT utiliseront les chemins balisés qui leur sont réservés.

Les motards utiliseront les pistes réservées à la pratique de leur activité.

> OBJETS TROUVÉS

Les personnes qui égarent un objet ou qui en trouvent un peuvent s'adresser à la police municipale de Bagnes.

Police municipale de Bagnes
rue de la Poste 22A, case postale 322, 1936 Verbier
tél +41 (0) 27 775 35 45, fax +41 (0) 27 775 35 49
www.objet-trouve.ch

> NOUVEAU

Poste communal de collecte des déchets organiques du Châble

Le nouveau poste de collecte des déchets organiques se situe désormais en amont des fumières communales et de l'ancien poste de collecte de M. Vogel (sur la photo zone devant le mur). Ce poste de collecte est réservé aux particuliers. Les entreprises doivent déposer leurs déchets organiques chez un repreneur officiel.



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE URGENTS

FEU: 118.
POLICE SECOURS: 117.
SECOURS SANITAIRE (AMBULANCE): 144

Toute l'information, communale sous
www.bagnes.ch

ABONNEMENTS CFF À DISPOSITION DES CITOYENS

Deux cartes journalières de CFF à la disposition de la population permettent de voyager dans toute la Suisse durant un jour sur la plupart des transports publics. La commune possède deux billets au porteur par jour au prix CHF 30.– Les billets sont déjà datés, il est donc conseillé de les retirer dès que la date de votre voyage est connue. Retrait des billets à l'Administration communale (lu-ve 8 h-12 h et 14 h-16 h). Cette offre est valable pour toutes les personnes domiciliées à Bagnes ou bourgeoise de la commune.

Renseignements: 027 777 11 00

> PAPIERS

Passport et carte d'identité

Pour obtenir un passport ou une carte d'identité, il est nécessaire de se présenter personnellement au service de l'habitant pour signer une demande d'établissement des documents. Une photo respectant les règles l'ancienne pièce d'identité et l'acte d'origine – souvent déjà déposé à la commune – sont nécessaires.

Attention

Le délai officiel pour la réception des papiers est de trois semaines (dès le moment où la personne passe au bureau du contrôle de l'habitant).

Tarifs:

Carte d'identité
Enfants: CHF 35.– Adultes: CHF 70.–
Passport
Enfants: CHF 60.– Adultes: CHF 125.–

Critères d'acceptation des photos d'identité:

L'administration communale de Bagnes est équipée pour réaliser les photographies d'identité nécessaires.

BAGNES, CAPITALE DE LA RACLETTE

Le fromage est à l'honneur les 27 et 28 septembre.
Invités d'honneur: la ville de Sion et ses encaveurs.

L'événement est devenu incontournable. Après le succès rencontré lors des précédentes éditions, «Bagnes, capitale de la raclette» revient les 27 et 28 septembre. Cette année, la manifes-



tation accueille la Commune et les encaveurs de Sion et présente au public le fromage Alpe AOC du Tessin.

Le fromage de Bagnes attire des amateurs installés bien au-delà du territoire de la commune. Ils ont pris l'habitude de se rendre au Châble à la fin septembre pour déguster les fromages des laiteries de la vallée – Verbier, Lourtier, Bruson, Champsec et Vollèges – qui présenteront leurs fromages et serviront raclettes et fondues pour tous les gourmands. Plusieurs autres laiteries ont également été invitées, dont celle d'Orsières. Des spécialités culinaires de la région sont aussi proposées au public, qui pourra déguster de nombreux vins.

L'un des moments forts de la manifestation se déroulera le dimanche avec le défilé des reines (dès 14 h).

BAGNES, CAPITALE DE LA RACLETTE
Samedi 27, 16 h à 24 h, dimanche 28, 11 h à 20 h

VERBIER FESTIVAL

Bagnes soutient l'orchestre

Le succès était encore au rendez-vous cet été pour le Verbier Festival. Les bonnes nouvelles pour le festival sont aussi venues de la Commune. Après le retrait d'UBS, il a été décidé que le Verbier Festival reprendrait à sa charge le «Verbier Festival Orchestra» dès 2009, soutenu entre autres par la Commune. Lors de sa séance du 1^{er} septembre, le Conseil général a accepté à l'unanimité le crédit d'engagement de 350'000 francs par an (sur quatre ans) en faveur de l'orchestre du Verbier Festival. Il a également admis le principe d'un engagement pour un même montant sur une cinquième année. L'orchestre a toujours pour objectif d'assurer la formation des jeunes musiciens et de faire connaître la manifestation et le nom de Verbier partout dans le monde. Fondé en 2000, il réunit 100 musiciens de moins de 30 ans du monde entier et a déjà joué dans plus de 31 pays devant plus de 300'000 spectateurs.



> AGENDA

> **LE SAPEY**
FÊTE PATRONALE DU SAPEY
Dimanche 12 octobre 2008

> **BAGNES**
RALLYE INTERNATIONAL DU VALAIS
Jeudi 23 octobre 2008 au samedi 25 octobre 2008
Programme détaillé sur: www.riv.ch

> **BONATCHIESSE**
SOIRÉE CRÉATIVE
Organisée par l'association Quinte de Tout au carrefour des arts à la Maison Gard.
Vendredi 24 octobre

> **BAGNES**
LOTO ANNUEL DES HOSPITALIERS ET HOSPITALIÈRES
Samedi 25 octobre 2008

> **BAGNES**
BAL D'HALLOWEEN
Samedi 25 octobre 2008

> **BAGNES**
LOTO DE LA BELLE BOULE DE BRUSON
Dimanche 2 novembre 2008

> **VERSEGÈRES**
LOTO DE LA CHAPELLE DE VERSEGÈRES
Dimanche 9 novembre 2008

> **VERBIER**
VERBIER RIDE
Samedi 13 décembre et dimanche 14 décembre

IMPRESSUM

Tirage à 4 500 exemplaires
parution 4 fois par an
Journal d'information de l'administration communale de Bagnes
Rédacteurs de cette édition
Cristina Buchard, Nicolas Gay-Balmaz, Charly Veuthey
Responsable de la publication
Groupe presse et information
Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble
Concept et réalisation graphique
www.laligne.ch
Impression
Centre Rhodanien d'Impression, 1920 Martigny
Imprimé sur papier FSC respectant l'environnement